

## « PARTIS POLITIQUES COMMUNAUTARISES ET GOUVERNANCE DE LA MÉTROPOLE BRUXELLOISE A L'HORIZON 2007 »

CERCLE ROYAL GAULOIS ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE - Tribune « Ville et Société »  
**Déjeuner-débat mensuel du 13/10/2006.**

Le débat a été introduit par Vincent de COOREBYTER, Directeur général du CRISP, auteur de « Les partis et la démocratie », avec la participation de G. Fonteyn, journaliste et écrivain.

### INTRODUCTION

Dans la globalisation, la compétition a lieu davantage entre les métropoles qu'entre les États. Les enjeux sont notamment les emplois de haut niveau, l'afflux des « classes créatives », la qualité de l'enseignement supérieur, les écoles internationales, les lieux de congrès, l'offre culturelle, le sentiment de sécurité et l'ensemble des indices de « qualité de vie ». Ces atouts ne surgissent pas du hasard. Les métropoles qui ont réussi à assurer leur image de ville gagnante l'ont fait par une dynamique politique, c'est-à-dire par un projet de ville et une gouvernance portant sur la périphérie autant que sur la ville-centre, soutenus par une politique de réseaux. Les exemples abondent chez nos voisins européens : Marseille et Lille, Naples et Gênes, Barcelone et Bilbao, Birmingham et Manchester.

Qu'en est-il de la Métropole centrale belge ? La Région-centre de cette métropole (16.000 ha) est morcelée en 19 communes, politiquement indépendantes. Elle n'a plus d'hinterland, sa périphérie étant régie par des politiques visant à développer celle-ci, au détriment du centre. Une première tentative de consolider la Ville-centre a été l'Agglomération bruxelloise, de courte durée. La Région de Bruxelles-capitale existe depuis quinze ans mais n'a pu s'imposer ni aux communes ni à ses composantes politiques. Ses partis ne sont en effet que des sections bruxelloises de partis communautarisés, volontiers centrifuges. Leur autonomie est limitée et leurs stratégies sont divergentes.

### EXPOSE ET DÉBAT

Au niveau belge d'abord, l'orateur résume les points saillants des résultats électoraux, notamment le recul du VLD, le tassement du VB et l'avancée du CD&V et du CDH.

En ce qui concerne la survie du gouvernement l'orateur pense que ces résultats seraient plutôt favorables à son maintien, aucun parti de la majorité n'ayant intérêt à un retour anticipé aux urnes. Par contre les partenaires de la future coalition fédérale seront probablement plus nombreux que dans l'actuelle, pour que tous les grands partis soient mouillés dans la nouvelle réforme institutionnelle réclamée par les partis flamands, talonnés par leur aile « ex-VU ».

L'orateur ne croit pas que la hiérarchie des normes en faveur d'un arbitrage fédéral puisse être rétablie, malgré les vœux exprimés en ce sens par W. Maertens (N.B. Exposé au Cercle le 4.11 et réponse à une question sur l'A. 35 de la Constitution). L'affaiblissement de l'État fédéral lui semble irréversible. Un « Sénat des régions » n'est pas non plus dans l'air du temps. Les débats institutionnels lourds seront l'apanage des chefs de partis communautarisés. Il est exact que trop peu de cas est fait des avis des spécialistes du droit public. On l'a vu dans les travaux préparatoires de la Déclaration du Parlement flamand de mars 1999. On le voit à nouveau dans les travaux préparatoires menés par le même Parlement flamand en préparation de 2007, ce qui ouvre la voie à de futurs dysfonctionnements, notamment en matière économique et de gestion des infrastructures « nationales ». Des problèmes tels que les nuisances sonores autour de l'aéroport ne pourront que continuer de faire l'objet de discussions triangulaires. Le transfert de certaines compétences des communautés vers les régions, quelque souhaitable qu'il puisse être, ne semble pas à l'ordre du jour des partis

communautarisés. La création d'une quatrième région, la région germanophone, serait constitutionnellement parfaitement possible. Encore faut-il qu'elle soit demandée.

En ce qui concerne **Bruxelles**, différentes constatations sont faites au cours de l'exposé et de la discussion :

- le renforcement, par les électeurs, de la position des bourgmestres en place est de nature à renforcer leur légitimité et leur sentiment d'indépendance vis-à-vis de la Région et donc rendre celle-ci encore moins apte à s'imposer.
- Le brassage multiculturel ouvert de la Région (par opposition au clivage ethnique anversoïse en particulier) constitue un atout potentiel mais insuffisamment perçu, vu la faible visibilité des immigrés « riches », apporteurs de ressources pour les secteurs des services (immobilier, commerce de luxe et culture), mais souvent non enregistrés dans leur commune de résidence et donc inconnus des élus. Par contre les immigrés « pauvres » sont très visibles et sont perçus comme une charge plutôt qu'un atout. Une régularisation plus active des sans-papiers permettrait cependant à la Région de bénéficier d'aides fédérales, dont elle ne fait pas pleinement usage aujourd'hui. La Région n'a pas non plus fait usage des compétences nouvelles que lui accordait la réforme institutionnelle de 2001 (taxation foncière et automobile).
- Les partis bruxellois ne sont que les sections bruxelloises des partis communautarisés mais l'engagement politique de L. Onckelinx et J. Milquet à Bruxelles pourrait donner aux sections bruxelloises plus de poids, si elles en prenaient conscience, ce qui ne semble pas le cas, les élus bruxellois s'intéressant surtout à leur propre fief.
- La métropole centrale belge s'étend bien au-delà de la zone urbanisée bruxelloise (N.B. Voir étude POLYNET 2006). Elle inclut le Brabant flamand et les villes du « Vlaamse Ruit » (Anvers, Gand, Alost, Malines et Louvain), et du côté wallon, le Brabant wallon et le nord du Hainaut (parcs industriels, aéroport). Ce phénomène ne semble pas non plus intéresser les élus de la Région. L'accent de la Flandre en vue des futures négociations est mis aujourd'hui sur l'autonomisation des politiques économiques et sociales, et non plus sur celle des soins de santé (résultat de la bonne gestion de Rudy Demotte). Une prise de position constructive de la Région bruxelloise sur ce plan se fait attendre. En résumé le manque d'ambition proactive d'ensemble des élus de la Région bruxelloise par rapport aux régions et communautés est un fait majeur de la Belgique politique. Les propositions du Ministre G. Vanhengel en matière fiscale constituent cependant une ouverture intéressante et à soutenir.
- Le renforcement des francophones en périphérie constitue une certaine garantie pour le maintien des « facilités » mais ne rend nullement plus probable un élargissement des limites de la Région ou le maintien de l'Arrondissement BHV. Le Pacte d'Egmont de 1976, soutenu par la VU et le FDF, a été la dernière chance pour Bruxelles de récupérer les ressources des francophones de la périphérie en leur permettant de se domicilier à Bruxelles. Elle a été perdue à la suite d'une campagne de la presse flamande et de la « mollesse » de L. Tindemans à faire respecter un accord politique.
- L'intérêt de la Flandre pour Bruxelles résulte de l'intérêt de composantes influentes de la société flamande (« classes créatives ») pour le marché porteur que constitue la principale ville du pays, et la seule qui soit réellement internationale et multilingue. L'irritation du Bourgmestre L. Tobback contre les « Dansaert Vlamingen », à la suite du transfert d'une institution musicale de Louvain vers le Centre culturel Flagey, est compréhensible mais va à contre-courant de l'investissement culturel croissant de la Flandre dans Bruxelles, de surcroît sa capitale (Fonteyn).